

• RAPPORT • D'activité



**Fédération Départementale
des Chasseurs de l'Isère**

Saison cynégétique
2023 - 2024



Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère (FDCI)
2 Allée de Palestine - CS 90018
38610 Gières

Tél : [04 76 62 97 78](tel:0476629778)
Email : fdc38@chasse38.com
Site Internet : www.chasse38.com

MOT DE LA PRÉSIDENTE



Dans le mot « Fédération » il y a le mot « fédérer ». Bien sûr fédérer nos sociétés de chasse autour de notre activité première mais pas seulement :

- Fédérer c'est aussi structurer nos pratiques, avec tous nos partenaires, autour de nos territoires.
- Animer nos adhérents sur nos différents projets environnementaux, faisant des chasseurs des intervenants incontournables pour la biodiversité, acteurs d'une chasse durable et responsable.
- Accompagner nos adhérents dans la compréhension des bouleversements règlementaires et technologiques qui nous rattrapent.
- Former, informer, partager, initier... Pour cela il faut du temps et des moyens, c'est ce que quantifie ce bilan d'activité.

Nous, chasseurs de l'Isère, pouvons être fiers du travail accompli !

Danielle Chenavier , présidente FDCI

SOMMAIRE



La FDCI p5-9

Conseil d'administration	p5
Membres du personnel	p6
Missions de service public	p7
Projet associatif	p8
Adhérents	p9

Assumer l'identité plurielle du monde de la chasse p10-11

Retombées presse	p10
Internet & réseaux sociaux	p10
Infochasse mag'	p11

Soutenir la chasse iséroise p12-28

Comptages et baguages	p12
Grand Gibier	p13
Accord chasseurs-agriculteurs	p14
Dégâts agricoles	p15-16
Equilibre forêt-gibier	p17-18
Petit Gibier	p19-22
ESOD	p23
Vigifaune	p24
Projets subventionnés	p25-26
Un arbre, un habitant	p27
Prestations de services	p28

Promouvoir notre éducation dans la nature p29

Assurer une offre de chasse à tous p30-31

Nouveaux chasseurs	p30
Pass Région	p30
Bourse aux territoires	p30
Stage nouveaux chasseurs	p31

Conforter la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs p32-35

Commission sécurité	p32
Formations sécurité	p33
Accidents de chasse	p34
Réseau Sagir	p35

Favoriser la cohabitation p36-42

Charte de bonne cohabitation	p36
Relais Cyné	p36
Déclarations de manifestations	p37
Panneaux chasse en cours	p37
Protect hunt & Land share	p38
Dimanche en nature	p39
Dimanche à la chasse	p40
Incivilités envers les chasseurs	p41
Réunions de cohabitation	p41
Espace adhérents maires	p42

Dynamiser et accompagner le réseau associatif p43-50

Implication des administrateurs	p43
Formations des chasseurs	p44
Information des territoires	p45
Accompagnement des ACCA et AICA	p45
Doc'Isère	p46
Service cartographie	p47
Service juridique	p47
Suivi juridique	p47
Espace adhérents territoires	p48
Espace adhérents chasseurs	p49
Concours photos	p50





12 ADMINISTRATEURS

12 PAYS CYNÉGÉTIQUES

6 348 heures bénévoles

Danielle CHENAVIER



Présidente

PAYS 12

Les Balmes et Marais du Dauphiné

Alain BENEZET



PAYS 3

Haut-Rhône Dauphinois

Alain PERRIN



PAYS 4

Terres froides

Rémi CAROLLO



PAYS 8

Chartreuse

Christophe FOURNIER



Trésorier

PAYS 1

Vallée du Rhône

Antoine GRAIN



Secrétaire général

PAYS 2

Bièvre-Liers

Jean-Marc ROCHETTE



PAYS 5

Chambaran - Sud Grésivaudan

Daniel REPELLIN



PAYS 6

Vercors

Sylvain VIZZUTTI



PAYS 7

Trièves - Pays de la Gresse

Jérôme BEGOT



PAYS 9

Belledonne

Alain SIAUD



Vice-Président

PAYS 10

Oisans

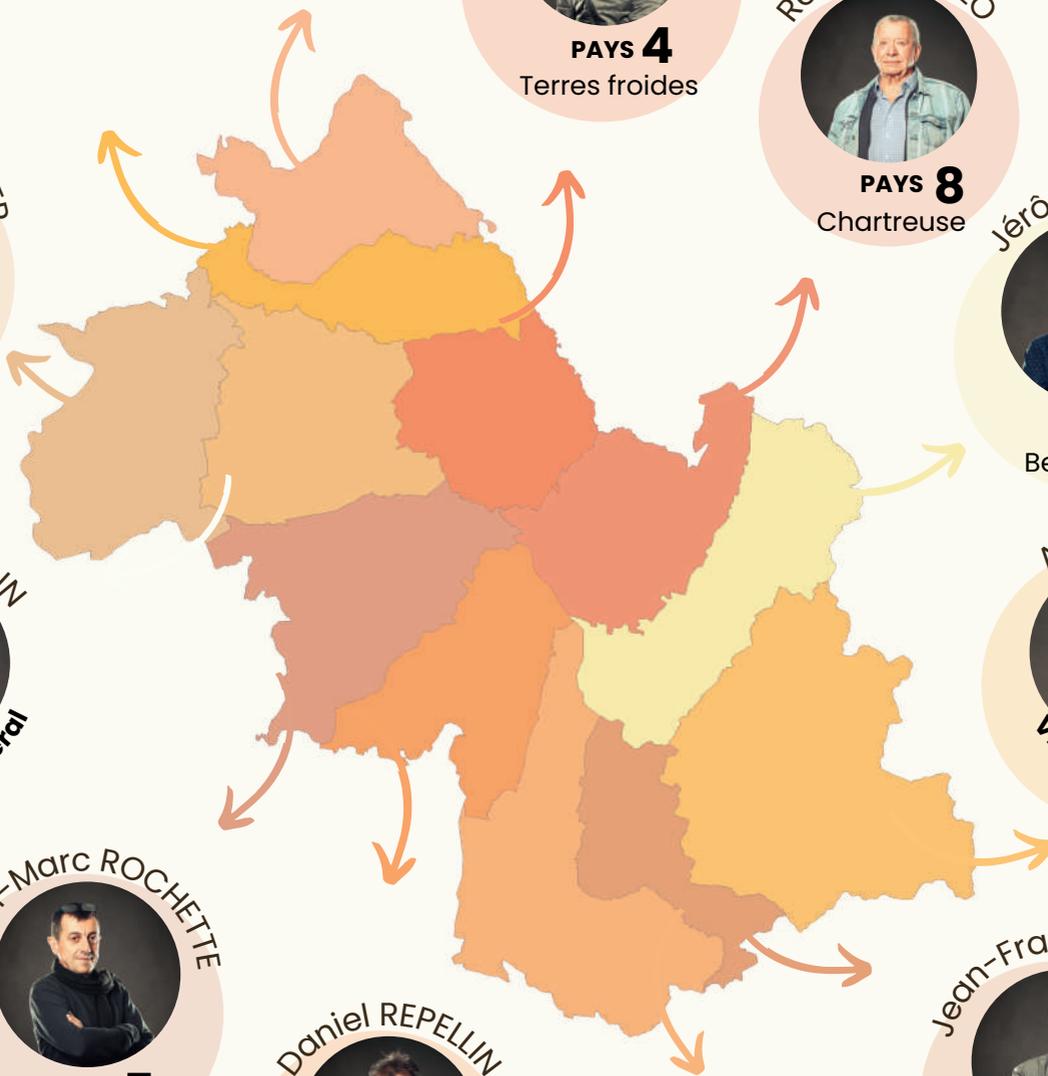
Jean-François JOSE



Vice-Président

PAYS 11

Valmontheys



I MEMBRES DU PERSONNEL

18 salariés permanents répartis en pôles d'activités

9 salariés temporaires **2** équivalent temps plein (etp)

28 617

heures travaillées

PÔLE ADMINISTRATIF

DIRECTION
GÉNÉRALE

PÔLE
TERRITOIRES
& JURIDIQUE

PÔLE
COMMUNICATION
& ANIMATION

PÔLE PROJETS
& DEVELOPPEMENT

PÔLE PERMIS DE
CHASSER

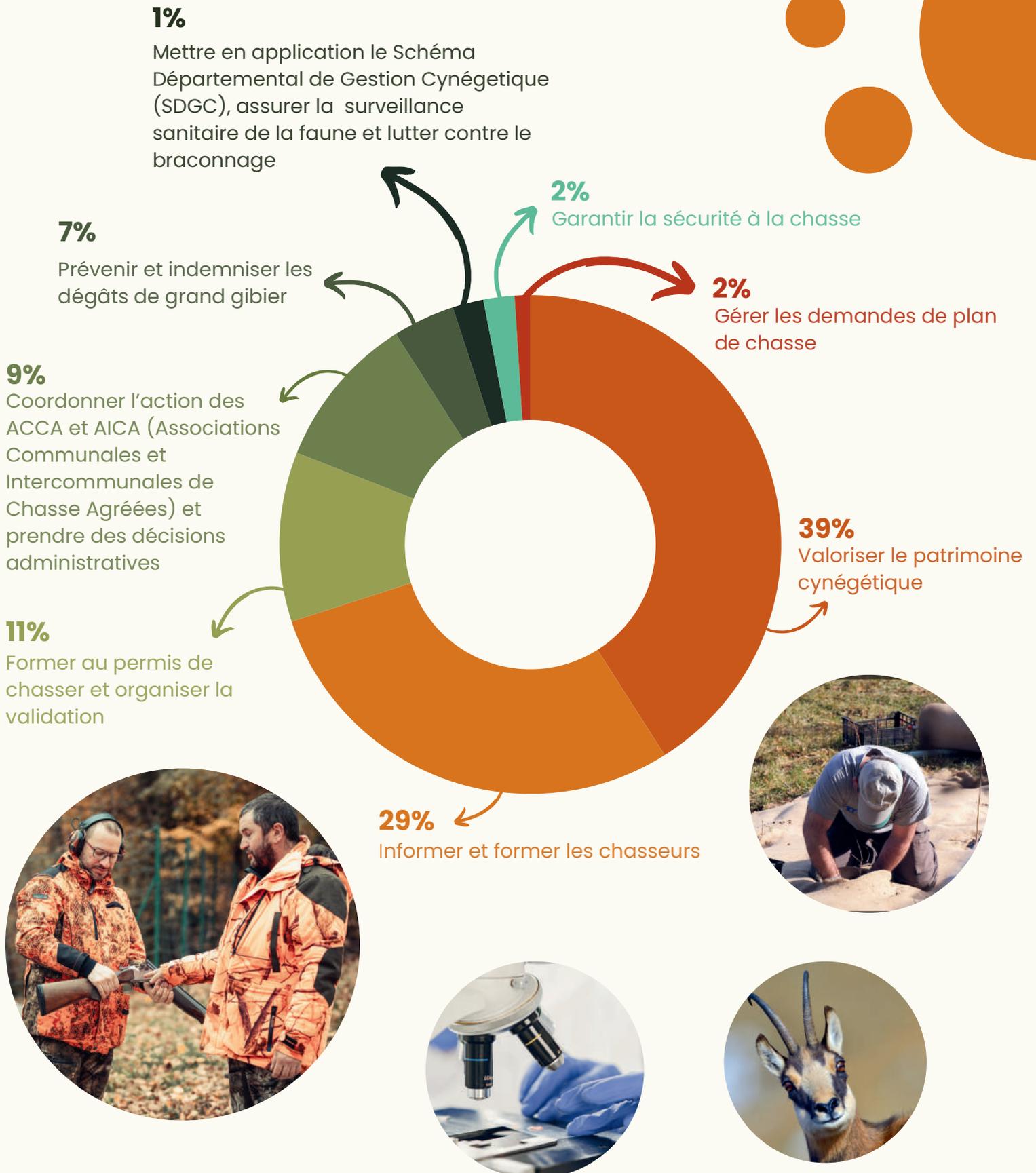
PÔLE DÉGÂTS

PÔLE ENVIRONNEMENT

PÔLE SÉCURITÉ

MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

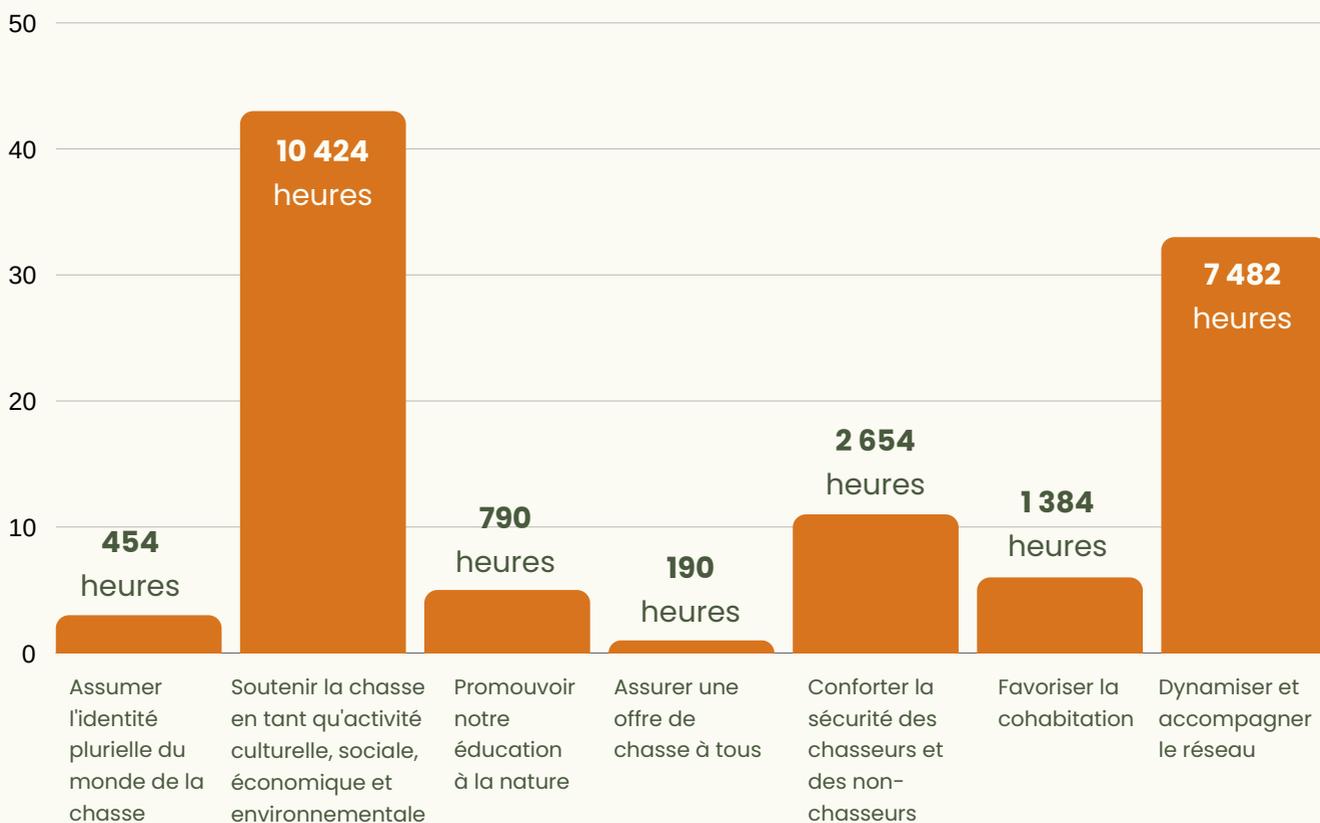
23 064 heures **SOIT 81%** du temps de travail



PROJET ASSOCIATIF

Le projet associatif définit les grandes orientations stratégiques de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère jusqu'en 2034. Il se décline en sept axes qui guident également le programme annuel d'activités de la Fédération.

23 378 heures travaillées



ADHÉRENTS

Les territoires de chasse adhérents

517 associations de chasse

(Associations Communales et Intercommunales de Chasse Agréées)

165 chasses privées

Les adhérents individuels

15 240 chasseurs individuels

DONT 333 nouveaux chasseurs

97%
hommes



3%
femmes

358
Validations temporaires
(3, 6 ou 9 jours)

6 907
Validations
départementales

7 975
Validations
nationales

8 414 e-validations

ASSUMER

L'IDENTITÉ PLURIELLE ET FÉDÉRATRICE DU MONDE DE LA CHASSE



Cet axe du projet associatif valorise la diversité des profils et des pratiques cynégétiques, tout en mettant en avant la relation unique entre le chasseur et la nature. À travers nos actions médiatiques, notre présence sur les réseaux sociaux et les articles de notre bulletin interne, nous affirmons notre identité plurielle et nous partageons nos valeurs faites de respect, de solidarité et de préservation de la biodiversité.

RETOMBÉES PRESSE

35 retombées presse obtenues

Dimanche en nature	L'Ouverture	Galliformes de montagne	Dimanche à la chasse	AG FDCI	J'aime la nature propre
3	2	2	19	1	8

INTERNET & RÉSEAUX SOCIAUX

	FOLLOWERS	COUVERTURE (NOMBRE TOTAL DE VUES)	NBRE PUBLICATIONS	TYPOLOGIE DES CONTENUS LES PLUS CONSULTÉS (RECORD DU NOMBRE DE DE VUES)
 Site internet	/	160 686	23	<ul style="list-style-type: none">Page permis de chasser (45 072)Accès adhérents (37 598)Espace chasseurs (34 323)
	6 027	674 100	+500	<ul style="list-style-type: none">Concours photos, cat. adrénaline : sanglier ds la neige (156 300)Discours de Willy Schraen cf. congrès national (136 000)Concours photos, cat. oiseaux : la bécasse d'Esteban (136 000)
	1 378	info non renseignée sur l'interface	228	<ul style="list-style-type: none">Avez-vous un nom de poste insolite ? (4 881)Sauvetage d'un cerf à St Agnès (3 270)Un Dimanche à la chasse à Jarrie : la chasse se mérite (3 243)
	590	3 100	473	<ul style="list-style-type: none">Concours photos, cat. adrénaline : vidéo de cerf (492)Info PPA (457)Charte de la ruralité (454)
	856	85 000	35	<ul style="list-style-type: none">Vidéo - teaser Un Dimanche à la chasse 2023 (29 086)Vidéo- teaser Un Dimanche en nature (14 717)Tuto dressage d'un chien d'arrêt (10 873)

2 thèmes favoris :

Chasse



Cohabitation

Le magazine Infochasse paraît trois fois par an, en janvier, juin et septembre. Distribué avec Le Dauphiné Libéré, il est envoyé gratuitement à tous les chasseurs isérois, depuis la réforme entreprise en septembre 2016.

Ci-dessous, les principaux thèmes et nombre d'articles publiés de 2021 à 2024.

	SAISON 2021-2022	SAISON 2022-2023	SAISON 2023-2024	TOTAUX
PASSION DE LA CHASSE & REGL.	29	19	23,5	71,5
GESTION ET CONSERVATION DE LA FAUNE	8,5	7,5	6	22
CONSERVATION DES HABITATS	9,5	4,5	10	25
DEGATS AGRICILES ET SYLVICOLES	0	4,5	9	13,5
SECURITE	3,5	4	4	11,5
COHABITATION	3	10	4	17
SANITAIRE ET VENAISON	3	5	5	13
DROIT DE PROPRIETE	0	2	2	4
EDUCATION A LA NATURE	1	1	1	3

SOUTENIR LA CHASSE

EN TANT QU'ACTIVITÉ À CARACTÈRE CULTUREL,
SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

Cet axe du projet associatif regroupe divers aspects tels que la gestion et la conservation des espèces chassables et de leurs habitats, la valorisation des savoirs cynégétiques et extra cynégétiques, etc.

11 196

COMPTAGES ET BAGUAGES

heures consacrées aux comptages

COMPTAGES AU PHARE

ESPECE	NBRE DE COMPTAGES	KM PARCOURUS	NBRE D'INDIVIDUS OBSERVES	TEMPS BENEVOLE EN HEURES
Lièvre commun	231	3 000	6 267	3 486
Cerf élaphe	520	14 451	6 236	4 714
Chevreuril			13 874	

COMPTAGES AU CHANT

ESPECE	NBRE DE COMPTAGES	NBRE DE COMPTEURS	NBRE DE MALES REPRODUCTEURS RECENSES	TEMPS BENEVOLE EN HEURES
Tétras-lyre	45	132	374	1 064
Perdrix bartavelle			79	
Lagopède			44	

COMPTAGES AU CHIEN ET AUTRES

ESPECE	NBRE DE COMPTAGES	NBRE DE COMPTEURS	NBRE TOTAL OISEAUX	NBRE DE JEUNES	TEMPS BENEVOLE EN HEURES
Tétras-lyre	54	276	626	316	1 932
Perdrix bartavelle			83	56	
Lagopède			74	31	

BAGUAGES

ESPECE	NBRE DE SORTIES	NBRE D'HEURES	NBRE D'OISEAUX OBSERVES	NBRE D'OISEAUX BAGUES
Bécasse des bois	7	12	10	2

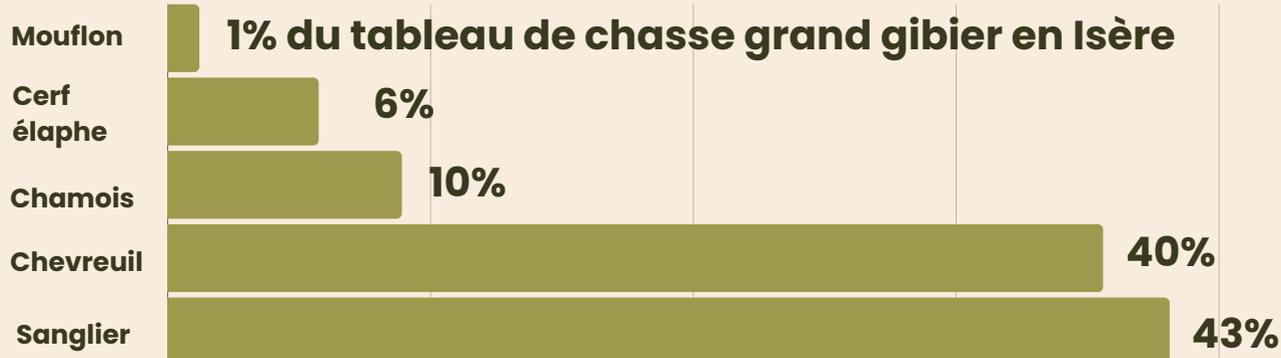
GRAND GIBIER

TABLEAUX DE CHASSE

À l'exception du sanglier, le grand gibier est soumis à un plan de chasse. Dans ce cadre, un quota maximum d'animaux à prélever est attribué aux sociétés de chasse.



ESPECE	ATTRIBUTIONS	REALISATIONS	TAUX DE REALISATION
Cerf élaphe	1 392	1 149	83%
Chevreuil	7 718	7 118	92%
Chamois	2 179	1 782	82%
Mouflon	435	241	55%
Sanglier	-	7 624	-



3 499 déclarations via l'application Géochasse **(+ 33%)**

ACCORD NATIONAL CHASSEURS-AGRICULTEURS

-13 %
d'objectif dégâts

ZOOM

Le 1er mars 2023, un accord national a été signé entre la Fédération Nationale des Chasseurs, le monde agricole et l'État, visant une réduction des dégâts causés par le grand gibier d'au moins 30 % d'ici 2025.

En Isère, les objectifs fixés sont une baisse d'au moins 13,29 % pour 2024, avec comme référence les 356 hectares détruits en 2019. Seules certaines cultures sont prises en compte dans ce calcul : maïs, colza, prairies et céréales à paille.



Pour 2024, les surfaces détruites ont été réduites à 366 hectares, une amélioration notable mais encore insuffisante pour atteindre les objectifs fixés.



Afin de renforcer l'efficacité des mesures de prévention et de gestion, plusieurs outils seront intégrés au prochain Schéma Départemental de Gestion Cynégétique :

- Utilisation de la chevrotine pour le tir du sanglier en battue collective
- Tir du sanglier autour des parcelles agricoles en cours de récolte
- Extension de la période de chasse en avril et mai
- Révision des conditions d'agrainage
- Acquisition de drones pour affiner les estimations des populations



DÉGATS AGRICOLES

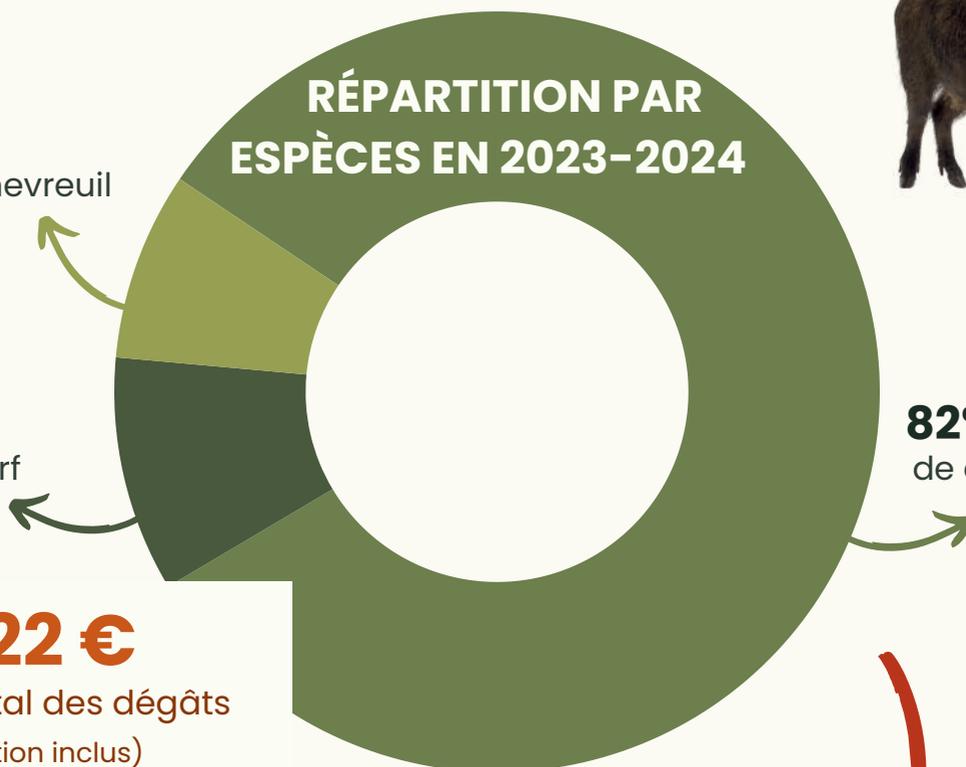


8%
de dégâts Chevreuil

10%
de dégâts Cerf

82%
de dégâts Sanglier

RÉPARTITION PAR ESPÈCES EN 2023-2024



742 322 €
montant total des dégâts
(frais d'estimation inclus)

dont 315 501 € de maïs et
173 294 € de cultures spécialisées

RÉPARTITIONS DES SURFACES DÉTRUITES EN 2023-2024



Bien que représentant de faibles surfaces, les cultures spécialisées génèrent des indemnités élevées en cas de dégâts. Leur développement entraîne une hausse croissante des coûts pour la FDCI.



PRÉVENTION DES DÉGATS AGRICOLES

En Isère, les chasseurs jouent un rôle essentiel dans la régulation des populations de grand gibier, notamment le sanglier, principal responsable des dégâts agricoles. La chasse permet de maîtriser leurs effectifs, réduisant ainsi leur impact sur les cultures.

Les chasseurs assument seuls le coût des dégâts et financent des mesures de prévention, telles que du matériel de protection des cultures et des dispositifs d'agrainage dissuasif. En 2023, 1 009 dispositifs sont dénombrés sur 320 communes. Validés en préfecture et géolocalisés, ces dispositifs sont utilisés pour détourner le gibier des zones agricoles jugées sensibles.

Grâce aux efforts fournis, la surface endommagée n'a pas augmenté. En moyenne, 300 hectares de surfaces agricoles sont détruits chaque année, principalement par le sanglier (70 % des dégâts). En cas de dommages, des estimateurs indépendants, agréés par le préfet et missionnés par la FDCI, expertisent les parcelles, permettant à la FDCI de procéder à l'indemnisation des agriculteurs.

FINANCEMENT DES DÉGATS AGRICOLES

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère (FDCI) alloue à chaque Unité de Gestion (UG) une enveloppe financière dédiée à l'indemnisation des dégâts occasionnés localement.

Les enveloppes des 26 UG constituent le budget départemental qui s'élève à 570 000 €. Elles proviennent intégralement des taxes plan de chasse (paiement des bracelets grand gibier) et de 53 % de la Contribution territoriale pour 2023-2024, une taxe intégrant l'adhésion à la FDCI.

Lorsque l'enveloppe d'une UG ne suffit pas à couvrir les indemnisations, une Cotisation Dégâts est appliquée à l'ensemble des territoires de chasse concernés. Pour l'exercice 2023-2024, cette cotisation a permis de collecter 64 483 € (pour financer les dépassements de la saison 2022-2023).

7 624

prélèvements sangliers

1 009

dispositifs d'agrainage

31 959 €

investis dans l'achat de matériel de protection

695

dossiers d'indemnisation



339 538 €

de taxes plan de chasse

230 462 €

de contribution territoriale

64 483 €

de cotisation dégâts



ÉQUILIBRE FORET-GIBIER

8 267 cervidés prélevés



100 pesons distribués



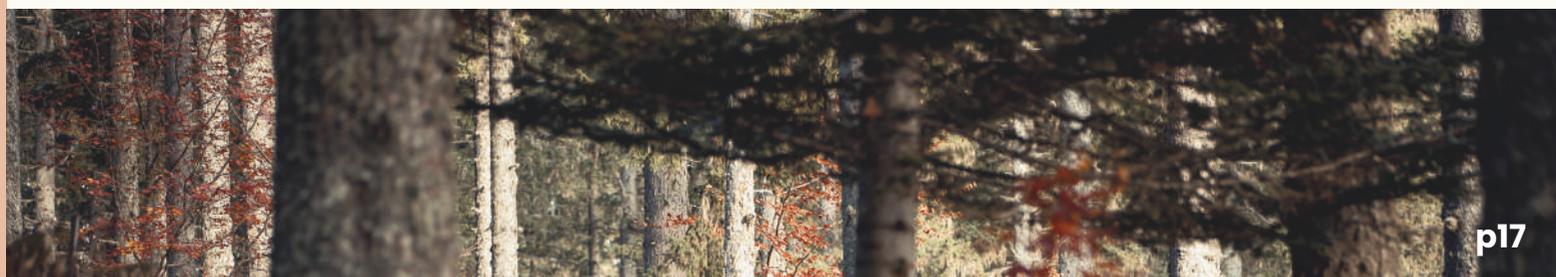
4 714 heures de comptages cervidés

Les chasseurs contribuent à l'équilibre sylvo-cynégétique, visant une harmonie durable entre forêt et gibier pour préserver l'écosystème.

En Isère, les populations de cerfs et de chevreuils, impactent la régénération forestière. Ces animaux se nourrissent des pousses et bourgeons (abrouissements) et marquent leur territoire en frottant leurs bois contre les arbres et arbrisseaux (frottis).

Depuis 2019 et la mise en place du Programme Régional de la Forêt et du Bois (PFRB), le dialogue entre chasseurs et forestiers s'est renforcé, permettant une collecte de données plus précise, notamment par la pesée des cervidés en complément des comptages au phare. Ces indicateurs clés permettent d'ajuster les prélèvements et de suivre l'évolution des populations.

Dans cette logique, un plan de chasse triennal s'applique aux cervidés (cerfs et chevreuils). Adaptée à leurs spécificités biologiques et aux modes de chasse, cette gestion sur trois ans permet de lisser les variations annuelles et de préserver l'équilibre forêt-gibier.



MÉDIATION FORET-GIBIER

ZOOM

Dans une démarche proactive en faveur du maintien et du rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique, la FDCI a répondu favorablement à un appel à projet de la DRAAF pour mettre en place des « médiations forêt-gibier ».

Ce dispositif a réuni les acteurs locaux (sociétés de chasse, propriétaires et gestionnaires forestiers) autour de trois étapes clés :

- Une phase de terrain visant à évaluer l'impact du gibier sur la régénération forestière, grâce à un échantillonnage aléatoire de 30 placettes par parcelle.
- Le partage du diagnostic sur l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique.
- La recherche, si nécessaire, de solutions concertées et coordonnées pour améliorer la situation.

126

heures travaillées

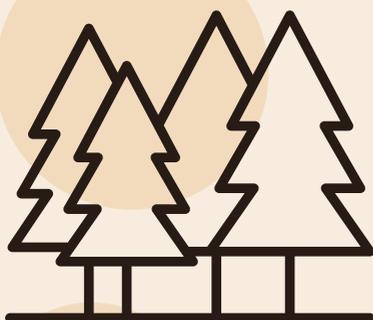
500

placettes expertisées



Partenaires de cette action :

- La DRAAF
- L'Office National des Forêts (ONF)
- L'Association des Communes Forestières de l'Isère
- La Communauté de Communes du Trièves
- 8 ACCA,
- 1 chasse privée
- 1 lot domanial
- 10 communes



Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



ACCA

PETIT GIBIER DE PLAINE



ESPECES

NBRE DE
PRELEVEMENTS

Blaireau	104
Corbeau freux	874
Cornille noire	1 936
Etourneau sansonnet	1 984
Faisan commun	32 214
Fouine	117
Geai des chênes	804
Lapin de garenne	1 251
Lièvre commun	2 610
Martre	37
Perdrix grise	5 008
Perdrix rouge	7 177
Pie bavarde	698
Renard	3 019

GIBIER MIGRATEUR

Alouette des champs	7 157
Bécasse des bois	6 921
Caille des blés	889
Grive draine	1 831
Grive litorne	1 065
Grive mauvis	1 231
Grive musicienne	7 241
Merle noir	2 587
Pigeon ramier	14 145
Tourterelle turque	2 197

5 986 carnets bécasse restitués sur les 7 642 délivrés et 1 492 déclarations réalisées sur l'appli Chassadapt

PETIT GIBIER DE MONTAGNE

ESPECES	NBRE DE PRELEVEMENTS
Tétras-lyre	54
Perdrix bartabelle	11
Lagopède	4
Gélinotte des bois	1
Lièvre variable	13
Marmotte	8

867 carnets de prélèvement restitués sur les 915 délivrés

GIBIER D'EAU



ESPECES	NBRE DE PRELEVEMENTS
Bécassine des marais	591
Canard Colvert	2 870
Fuligule milouin	13
Fuligule morillon	4
Ragondin	1 085
Rat musqué	49
Sarcelle d'hiver	182
Vanneau huppé	14

Ne sont référencées ci-dessus que les espèces supérieures à 1 prélèvement.

PETIT GIBIER DE PLAINE

CHASSE DURABLE

Opération faisandeaux :

La chasse du 21^e siècle s'inscrit dans une démarche d'adaptation des pratiques de chasse. Le lâcher de faisandeaux en période estivale s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

Déjà largement pratiquée dans les années 1980, cette technique consiste à introduire des jeunes oiseaux de 12 à 14 semaines durant l'été, afin de favoriser leur acclimatation à leur territoire avant l'ouverture de la chasse.

La FDCI accompagne les groupements d'ACCA et de Chasses Privées engagés dans cette démarche, qui a permis, lors de la saison 2023-2024, la réintroduction de plus de 1 200 faisandeaux sur 35 communes du département.

1 200

faisandeaux réintroduits



453

 cristallins pesés

Etude cristallin :

Une gestion efficace du lièvre passe par une meilleure compréhension de sa démographie. L'analyse des cristallins oculaires permet de déterminer avec précision la date de naissance des individus prélevés à la chasse, offrant ainsi des données essentielles sur la dynamique de population.

Cette étude, menée il y a 20 ans sur des secteurs similaires, est aujourd'hui renouvelée. La comparaison des résultats des années 2000 et 2020 ouvrira de nouvelles perspectives pour adapter la gestion de l'espèce, dans un contexte où l'évolution climatique influence déjà sa reproduction.



PETIT GIBIER DE PLAINE

CONSERVATION DES HABITATS

771 heures travaillées

Protéger l'habitat d'une espèce, c'est garantir sa préservation. C'est pourquoi la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère mène chaque année diverses actions d'aménagement du territoire, favorisant le petit gibier de plaine. Vous trouverez ci-dessous une synthèse de la saison 2023-2024.

TYPE D'AMENAGEMENT	DESCRIPTIF	CHIFFRES CLEFS	TEMPS TRAVAILLE (EN HEURES)
LA PLANTATION DE HAIES CHAMPETRES	Plantation de haies offrant refuge et nourriture à la faune sauvage, principalement composée d'essences autochtones.	9,6 km plantés 25 communes 44 chantiers 19 200 plants (50% de graines récoltées localement par la FDCI)	728 H
LA CREATION ET LA RESTAURATION DE ZONES HUMIDES	Création et restauration de mares visant à préserver les Anatidés et la Bécassine des marais, etc. Méthodologie validée par le CEN Isère.	6 mares créées 3,5 hectares de zones humides restaurées 6 communes	35 H
L'ENTRETIEN DE COTEAUX EN DEPRISE	Débroussaillage de terrains naturels souvent laissés à l'abandon, faute de mécanisation. Objectif : restaurer leur biodiversité.	1 chantier 0,6 hectare	8 H



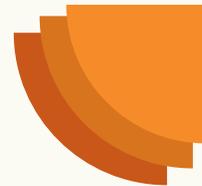
PETIT GIBIER DE MONTAGNE

CONSERVATION DES HABITATS

404 heures travaillées

La conservation des galliformes de montagne, et en particulier du tétras-lyre, espèce emblématique, repose sur des aménagements ciblés. Réalisés sur des terrains souvent difficiles d'accès et accidentés, ces travaux sont relativement coûteux. Les chasseurs de l'Isère comptent parmi les rares acteurs investis dans ces actions. Retrouvez ci-dessous l'inventaire des initiatives menées durant la saison 2023-2024.

TYPE D'AMENAGEMENT	DESCRIPTIF	CHIFFRES CLEFS	TEMPS TRAVAILLE (EN HEURES)
REFUGES HIVERNAUX	Après localisation des zones d'hivernage du tétras-lyre, création de zones refuge en concertation avec les acteurs locaux pour limiter le dérangement.	665 hectares entretenus 60 hectares créés (Lans en Vercors, Allemond, Ste Agnès)	140 H
DIAGNOSTICS HABITATS	Prospection printanière à la recherche d'indices de présence hivernale du Tétrás-lyre	226 hectares 3 zones d'hivernage (Grandes Rousses)	29 H
TRAVAUX DE REOUVERTURE	Restauration des habitats de reproduction du Tétrás-lyre par l'ouverture en mosaïque de zones dans les landes	2 hectares 2 chantiers de réouverture (Besse en Oisans et Allemont)	75 H
MAEC (Mesures agroenvironnementales et Climatiques)	Échanges avec des éleveurs pour élaborer des plans de gestion pastorale intégrant les enjeux liés aux galliformes de montagne	5 800 hectares 16 alpages (Belledonne, Vercors, Taillefer, Valbonnais, 2 Alpes, Grandes Rousses)	160 H



RÉGULATION DES ESOD

La réglementation désigne comme ESOD, les Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD) aux cultures, à la faune sauvage et à d'autres formes de propriétés. En Isère, les espèces classées ESOD comprennent le Renard, la Fouine, le Corbeau freux, la Corneille noire ainsi que les espèces dites "invasives" telles que le Ragondin et le Rat musqué.

Malgré une réglementation de plus en plus contraignante, des centaines de chasseurs et piégeurs continuent d'offrir leurs services pour assurer la régulation de ces espèces.

Les formations contribuant à la régulation des ESOD :

TYPE DE FORMATION	NOMBRE DE SESSION	NOMBRE DE JOURS DE FORMATION	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Garde-chasse particulier	1	3	35
Piégeur	1	2	31
Régulation à tir des corvidés	1	1	15

Tableau des prélèvements par action de chasse ou piégeage :

ESPECES	TABLEAU DE PIEGEAGE	TABLEAU DE CHASSE	CUMUL
Corbeau freux	113	874	987
Corneille noire	366	1 936	2 302
Fouine	91	117	208
Ragondin	368	1 085	1 453
Rat musqué	4	49	53
Renard	729	3 019	3 748



VIGIFAUNE



7 500

données collectées en
Auvergne-Rhône-Alpes

526

observateurs



1 743

données collectées en Isère

1 387

animaux morts

342

animaux vivants



Vigifaune, développée par les chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes, permet à tous de signaler la faune, vivante ou morte. Les données collectées aident à réduire la mortalité animale en conseillant les gestionnaires routiers. L'application identifie aussi les zones sensibles (réserves, habitats du Tétrasyre) et les dommages causés par les ESOD (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts).

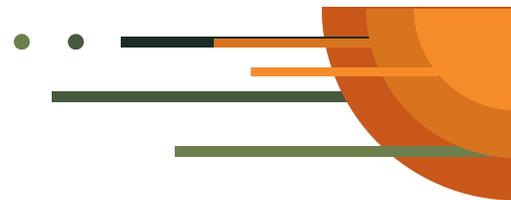
NOM DU MODULE	DESCRIPTION	NBRE DE DONNEES RECOLTEES
Animaux vivants	Saisie d'observations d'animaux vivants	342
Animaux morts	Saisie d'observations d'animaux morts	1 387
Indices de présence	Saisie d'indices de présence (traces, poils, excréments, etc.)	14
Dommages	Saisie des dégâts causés sur des biens matériels	51

Notre meilleur contributeur isérois avec presque 3000 saisies :

« C'est en voyant les critiques répétées contre la chasse que j'ai décidé d'utiliser Vigifaune. En tant que chasseurs, nous sommes de très bonnes sentinelles de nos territoires donc autant consigner toutes nos observations. Pendant mes patrouilles, j'essaie de déclarer un maximum. »

**Lionel, chasseur et salarié du service des routes du
Conseil départemental de l'Isère**

PROJETS SUBVENTIONNÉS



L'Europe, l'Office Français de la Biodiversité, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil départemental de l'Isère soutiennent des politiques publiques en faveur de la biodiversité, de sa restauration et de la cohabitation. Grâce à ces dispositifs, la Fédération des Chasseurs de l'Isère bénéficie de financements pour ses projets.

En 2023-2024, la FDCI a sollicité 9 dispositifs d'aide à différentes échelles territoriales, avec un taux moyen de subvention de 80 %.

	Politiques publiques mobilisées	Financier principal	Co-financeurs
1	Pacte de la haie	ETAT/Direction Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	/
2	Equilibre forêt gibier		/
3	Agrifaune	ETAT/Office Français de la Biodiversité	/
4	Ecocontribution		Fédération Nationale des Chasseurs
5	Contrats Verts et bleus	REGION Auvergne-Rhône-Alpes	Fonds européens de Développement Régional
6	Convention Pluriannuelle d'Actions Chasse		/
7	Appel à Projet Biodiversité		/
8	Soutien aux Mesures Agro Environnementales et Climatiques	DEPARTEMENT ISERE	/
9	1 Arbre, 1 Habitant		/

Ces projets s'inscrivent pleinement dans l'axe du projet associatif visant à promouvoir la chasse iséroise comme une activité culturelle, sociale, économique et environnementale.



PROJETS SUBVENTIONNÉS (SUITE)

4 195

heures travaillées

(2,62 équivalents temps plein)

CONFORTER

la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs dans l'exercice de la chasse et sensibiliser aux risques sanitaires

Réalisations :

- Installation de postes de tir surélevés et de jalons marquant l'angle des 30°

DYNAMISER

et accompagner le réseau associatif et ses partenaires

Réalisations :

- Valorisation de la venaison par l'équipement en matériel de découpe pour les ACCA

PROMOUVOIR

notre éducation dans la nature

Réalisations :

- Sensibilisation à l'environnement à travers des aménagements cynégétiques tels que la plantation de haies
- Redynamisation des Relais cyné et structuration des outils pédagogiques disponibles auprès des sociétés de chasse

SOUTENIR

la chasse iséroise en tant qu'activité à caractère culturel, social, économique et environnemental

Réalisations :

- Réalisation d'aménagements visant à restaurer la biodiversité ou à limiter le dérangement de la faune
- Conciliation d'activités humaines (pastoralisme, exploitation forestière) et préservation de la biodiversité
- Contribution au maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique
- Développement de méthodes de suivi et d'évaluation des aménagements réalisés
- Elaboration de méthodes de suivi de la faune sauvage



UN ARBRE, UN HABITANT

2,7 km de haie plantés
17 conventions signées
135 heures de travail FDCI
45 191 euros investis



Depuis 2022, le Département de l'Isère a lancé sa Politique de Transition Ecologique (PTE) pour lutter contre le réchauffement climatique, avec le programme « Un arbre, un habitant », visant la plantation d'un million d'arbres d'ici 2028.

Un axe spécifique a été dédié aux agriculteurs, établissements agricoles et collectivités, pour planter 50 000 arbres en 5 ans, avec l'appui de la FDCI.

Durant l'hiver 2023-2024, 2,742 km de haies ont été financés, bénéficiant à 10 agriculteurs sur 9 communes du nord du département. Au total, 5 491 plants forestiers ont été fournis, dont 64 % d'origine locale.

Les plantations ont été réalisées principalement par le paysagiste isérois « Paysage de Bocsozel ». Un chantier participatif a également été organisé à Gillonnay avec le lycée de La Côte St André.

Chaque plantation a fait l'objet d'une convention entre le propriétaire, la FDCI et le Département, engageant le suivi des haies pendant 3 ans et leur maintien durant 25 ans.



PRESTATIONS DE SERVICES

La politique de prestations de service, lancée en 2021, prend progressivement son essor, permettant à la Fédération de mettre en valeur ses compétences dans divers domaines tels que la gestion des populations de galliformes de montagne, les aménagements écologiques, et le suivi de la faune.

Au cours de l'exercice 2023-2024, nous avons poursuivi nos partenariats avec SNCF Réseau, le domaine skiable des 7 Laux et le SIRRA (Syndicat isérois des rivières Rhône aval), tout en initiant de nouveaux projets avec des entreprises concessionnaires du réseau autoroutier.

Un exemple notable est notre collaboration avec Vinci ASF pour accompagner leurs mesures compensatoires au demi-échangeur de Vienne Sud. Ce partenariat consiste à suivre la réalisation des travaux de compensation et assurer le suivi et l'évolution des parcelles concernées. Par ailleurs, en partenariat avec la Fédération Régionale des Chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes, nous avons pris en charge le suivi de l'écopont de Torchefelon sur le réseau AREA. Ce suivi, actuellement en cours, associe piégeage photographique, techniques d'ADN environnemental et comptages aux phares. Les premiers résultats concernant la fonctionnalité de l'ouvrage sont déjà très prometteurs.



6 commanditaires

430 heures travaillées

3 thématiques majeures
(mesures compensatoires,
suivis fauniques et
aménagement écologiques)



Ville de Bourgoin-Jallieu

PROMOUVOIR

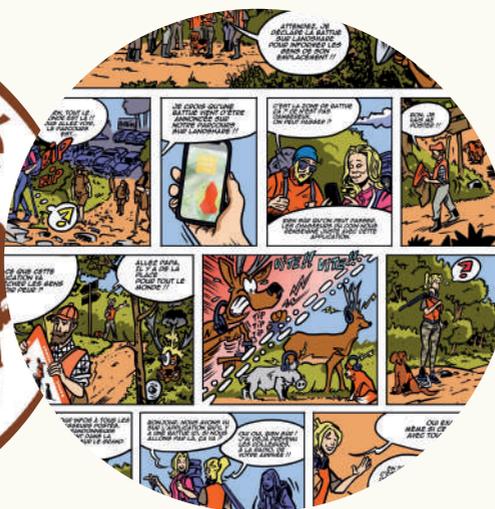
NOTRE ÉDUCATION À LA NATURE

Le quatrième volet du projet associatif de la FDCI vise à promouvoir une éducation immersive et ancrée dans la nature. En lien étroit avec nos adhérents et les acteurs du territoire partageant nos valeurs, nous œuvrons pour sensibiliser aux enjeux de la biodiversité à travers l'expérience concrète du terrain.

836 heures travaillées

971 scolaires sensibilisés

TYPE D'INTERVENTIONS	CHIFFRES CLEFS
Animations scolaires	900 heures travaillées 971 scolaires sensibilisés 50 sessions du collège au lycée 12 chantiers participatifs
Evènements grand-public	7 évènements 700 personnes sensibilisées
Soutien aux ACCA et AICA	16 demandes d'ACCA 18 outils acquis ou confectionnés
Relais Cyné	30 Relais Cyné 1 nouveau Relais sur Dolomieu
J'aime la nature propre	19 points de collecte 664 participants dont 112 enfants 115 m3 de déchets récoltés



ASSURER UNE OFFRE DE CHASSE À TOUS

Le cinquième axe du projet associatif de la FDCI repose sur un principe fondamental de solidarité entre chasseurs, qu'ils évoluent en milieu urbain ou rural, en plaine ou en montagne. Cet engagement se traduit par des actions facilitant l'accueil et l'intégration des nouveaux chasseurs ainsi que des chasseurs non-résidents.

Dans cette dynamique, la FDCI veille à développer une offre de chasse adaptée aux attentes de chacun, tout en garantissant son accessibilité financière, notamment pour les jeunes permis.

NOUVEAUX CHASSEURS

Depuis 2019, la FDCI accompagne les nouveaux chasseurs en prenant en charge une partie des frais liés à leur formation. Ce dispositif prévoit un remboursement de 50 € sur les deux premières validations départementales, en complément du tarif préférentiel appliqué dès la première année pour une validation nationale.

En 2022, 382 nouveaux chasseurs ont bénéficié de cette aide, représentant un engagement financier de 19 100 € de la part de la FDCI.

19 100 €

remboursés



PASS RÉGION 34 bénéficiaires

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a intégré la chasse et la pêche au dispositif Pass Région, permettant aux jeunes de moins de 25 ans de bénéficier de réductions dans divers secteurs, dont l'éducation, le sport, la culture et la santé. Le pass offre un remboursement de 30 € pour les frais liés au permis de chasser, incluant inscription, formation et validation annuelle, cumulable avec l'achat d'une carte annuelle de pêche. En 2023-2024, 34 demandes ont été enregistrées, dont 30 pour la validation du permis et 4 pour les frais d'inscription et de formation.



BOURSE AUX TERRITOIRES

La FDCI facilite l'accès aux territoires de chasse en encourageant les chasseurs à solliciter, avant le 31 mars, des cartes extérieures auprès des ACCA et AICA. Par ailleurs, la FDCI propose une bourse aux territoires pour mettre en relation chasseurs et associations à la recherche de nouveaux membres mais les retours sont malheureusement limités.

STAGE JEUNES CHASSEURS

3 jours de stage

16 stagiaires

19 animaux prélevés



En octobre 2023, 16 nouveaux chasseurs ont participé à un stage de chasse au mouflon sur le domaine d'Aubignane, dans les Alpes-de-Haute-Provence. Organisé par la FDCI, ce stage pratique, proposé par un président d'ACCA isérois et propriétaire chasseur, avait pour objectif de former des chasseurs novices sur des sujets essentiels :

- Apprentissage du tir d'affût, réglage de l'arme, sécurité.
- Connaissance du mouflon, du daim et du sanglier.
- Recherche du gibier blessé.
- Traitement du gibier (éviscération, dépouille, examen initial et découpe).

Ce stage répond à un besoin essentiel d'accompagnement pour les nouveaux lauréats du permis de chasser (30% n'ont aucun lien de parenté avec la chasse). Pour beaucoup, c'était leur première expérience de chasse sur le terrain, et le stage a permis de répondre à des questions pratiques : prendre un poste, maîtriser le tir, gérer un gibier blessé, et traiter la venaison.

Ce premier stage a été un succès et sera reconduit dans les années à venir. La FDCI remercie le domaine d'Aubignane pour son accueil.



CONFORTER LA SÉCURITÉ DES CHASSEURS ET DES NON-CHASSEURS

DANS L'EXERCICE DE LA CHASSE ET SENSIBILISER AUX RISQUES SANITAIRES

La sécurité à la chasse est une priorité absolue et constitue le sixième pilier du projet associatif de la Fédération. Notre engagement repose sur deux objectifs majeurs : garantir la protection des chasseurs et de l'ensemble des usagers de la nature. Cela passe par l'application rigoureuse des règles de sécurité, mais aussi par une communication claire et pédagogique auprès du grand public, afin de dissiper les éventuelles inquiétudes liées à notre activité. Par ailleurs, nous veillons à la gestion des risques sanitaires liés à la venaison, en sensibilisant et en formant régulièrement nos chasseurs.

COMMISSION SÉCURITÉ

7 membres actifs

2 sanctions administratives émises

Créée par la loi chasse du 24 juillet 2019, la Commission sécurité est une instance à la fois consultative et décisionnelle. Elle a deux missions principales : examiner les demandes de sanctions formulées par les présidents d'ACCA et d'AICA à l'encontre de leurs membres chasseurs, et accompagner les territoires de chasse dans l'amélioration de la sécurité des pratiques.

FORMATIONS SÉCURITÉ

157 formations consacrées

2 046 chasseurs formés

La sécurité est au cœur des missions de la FDCI. Dès la formation au permis de chasser, les futurs chasseurs y sont rigoureusement sensibilisés. Tout au long de leur pratique, plusieurs formations leur permettent de renforcer leurs connaissances :

- Nouveaux chasseurs : accompagnement post-permis.
- Responsables de battue (obligatoire) : encadrement des chasses collectives.
- Sécurité décennale (obligatoire) : à suivre avant 2030 ou dans les 10 ans suivant l'obtention du permis (après 2020).
- Sanitaire : examen initial du gibier pour détecter d'éventuelles pathologies.

Les statistiques suivantes illustrent cet engagement en faveur d'une chasse toujours plus sûre.

TYPE DE FORMATIONS	NOMBRE DE FORMATIONS	NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES
 Permis de chasser	7 séances théoriques 80 séances pratiques	420
 Nouveaux chasseurs	11	133
 Responsable de battue (théorie)	2	72
	Responsable de battue (théorie + pratique)	5
 Sanitaire Examen initial du gibier	1	22
 Sécurité Décennale Obligatoire	51	1 299

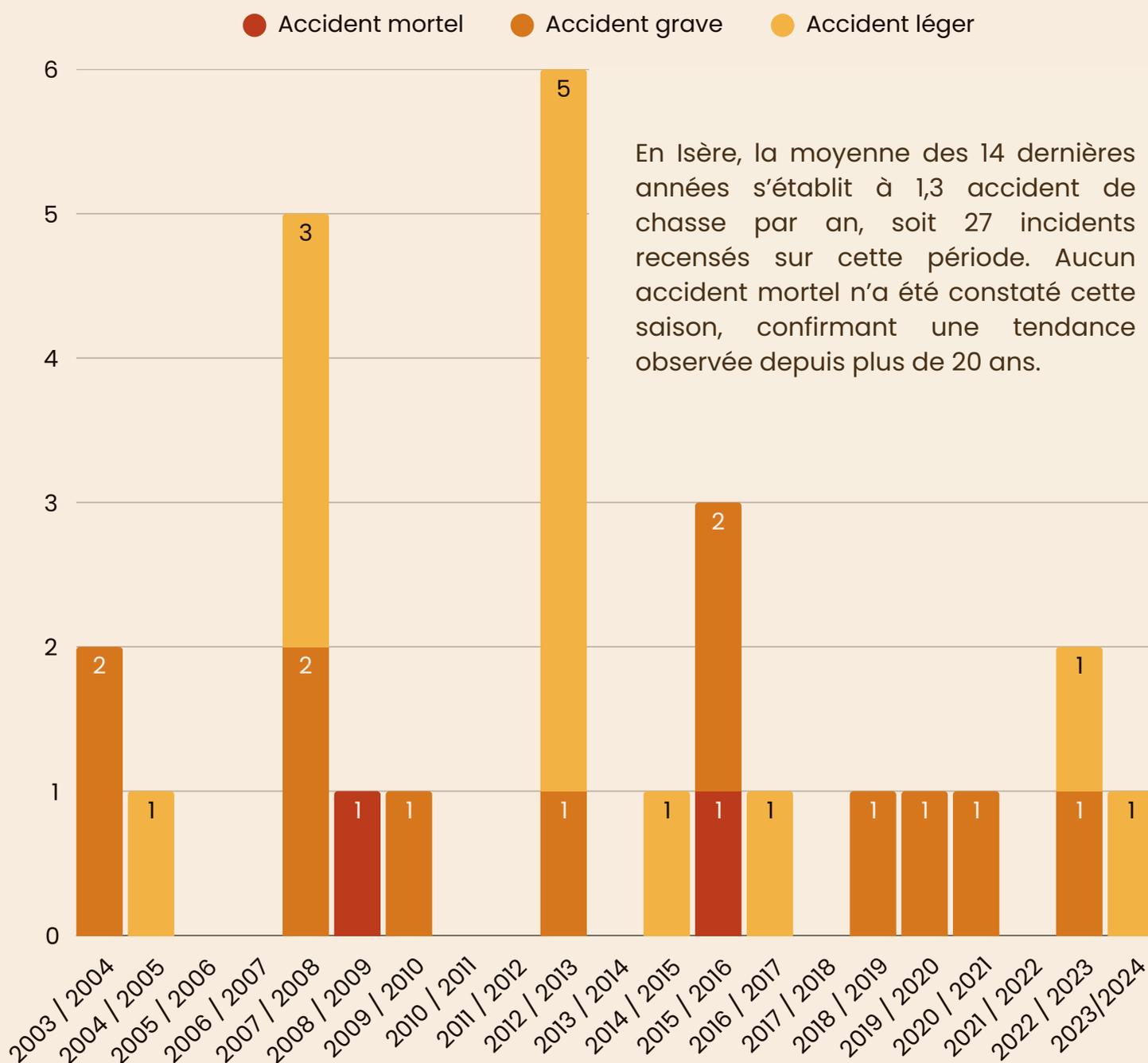
ACCIDENTS DE CHASSE



1 accident de chasse grave en 2023-2024

1,3 accident de chasse en moyenne entre 2003 et 2024 dont 12 graves, 13 légers et 2 mortels

Depuis plus de 20 ans, le réseau Sécurité à la chasse, piloté par l'OFB, recense et analyse les accidents impliquant chasseurs et non-chasseurs.



RÉSEAU SAGIR

71 analyses réalisées



SAGIR constitue un réseau de surveillance sanitaire de la faune sauvage, opérationnel depuis 1955 grâce à un partenariat entre les Fédérations des Chasseurs, l'Office Français de la Biodiversité et le réseau des laboratoires vétérinaires départementaux (ADILVA).

ESPECES SOUMISES A ANALYSES	NOMBRE D'ANALYSES REALISEES	MALADIES RECHERCHEES
 Chevreuil	1	1 Traumatisme
 Sanglier	35	0 Trichinellose
 Chamois	3	1 Traumatisme
 Blaireau	1	0 Tuberculose & 1 Maladie de carré
 Renard	4	1 Maladie de carré & 2 Empoisonnements
 Fouine	1	0 Maladie de Carré
 Lièvre	12	4 EBHS & 1 Epuisement physiologique
 Lapin	1	1 RHDVZ
 Grive musicienne	1	0 Virus West Nile & 0 Usutu
 Merle noir	8	0 Virus West Nile & 6 Usutu
 Cygne	2	0 IAHP
 Pygargue	1	1 Traumatisme
 Daim	1	0 Tuberculose



FAVORISER LA COHABITATION

DANS LE RESPECT DES US ET COUTUMES ET DES VALEURS DU MONDE RURAL

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère a fait du bien vivre ensemble le septième axe de son projet associatif. L'objectif : favoriser une cohabitation harmonieuse et durable entre tous les usagers et acteurs de l'espace naturel. Cette approche se traduit par des actions concrètes et des outils dédiés, détaillés ci-dessous.

CHARTRE DE BONNE COHABITATION

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère, la FFRandonnée Isère, la Mountain Bikers Foundation (MBF) et Isère Cheval Vert (ICV) ont signé en 2012, puis renouvelé en 2017, une chartre de bonne cohabitation visant à favoriser une meilleure compréhension entre les usagers de la nature, promouvoir le respect et l'acceptation mutuelle, tout en garantissant sécurité et courtoisie.

RELAIS CYNÉ

Les Relais Cyné sont des cabanes de chasse aménagées pour favoriser l'échange entre chasseurs et autres usagers de la nature. Équipés de tables de pique-nique et de barres d'attache pour chevaux ou vélos, ils offrent un espace de pause idéal pour les vététistes, randonneurs et cavaliers.

30 Relais Cyné



En 2023-2024, un nouveau Relais Cyné a été inauguré à Dolomieu. Autre avancée majeure : nos 30 Relais Cyné sont désormais référencés sur l'application Isère Outdoor, développée par le Département, afin de mieux les faire connaître auprès du grand public et des amateurs de sports de pleine nature.

DÉCLARATIONS DE MANIFESTATIONS DE PLEINE NATURE

Les associations sportives sollicitent la Fédération des Chasseurs pour relayer leurs manifestations auprès des territoires traversés, en s'adressant aux présidents des Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA).

22 manifestations sportives
3 sorties scolaires



La FDCI centralise les détails logistiques (date, lieu, balisage, plans de parcours) afin que les ACCA puissent informer leurs chasseurs et adapter leurs pratiques si nécessaire.

Ces demandes émanent d'associations de toutes tailles et concernent diverses disciplines telles que le VTT, le trail ou la randonnée.

Attachée à une cohabitation harmonieuse des usages, la FDCI accompagne ses adhérents dans cette démarche.

PANNEAUX « CHASSE EN COURS »

499 panneaux vendus

Dans le cadre du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC), la signalisation des chasses collectives est une obligation réglementaire visant à garantir la bonne cohabitation entre chasseurs et autres usagers de la nature. Les chasseurs doivent installer des panneaux réglementaires pendant toute la durée de leur action de chasse et les retirer immédiatement après.

En 2023, la FDCI a fourni 499 panneaux à ses associations de chasse. Ces panneaux sont des avertissements destinés à informer les autres usagers de la nature de la tenue d'une action de chasse à proximité. Ils ne constituent en aucun cas une interdiction de passage, mais permettent à chacun d'adapter son comportement pour évoluer ensemble et en toute sécurité dans les espaces naturels.



PROTECT HUNT & LAND SHARE

4 500 battues déclarées

90% de surface communale exempte de chasse

2H40 de durée moyenne d'une battue



Les applications mobiles sont devenues des outils essentiels pour assurer une cohabitation harmonieuse entre les différents usagers de la nature.

Protect Hunt, une application mobile réservée aux chasseurs, permet de recenser sur des cartes IGN, leurs limites de chasse et leurs postes de battue.

Land Share, une autre application (plus de 10 000 téléchargements sur Android), interagit directement avec Protect Hunt. Elle rend accessible aux autres usagers de la nature les zones de chasse collectives au grand gibier, préalablement activées sur Protect Hunt par les chasseurs.

Au cours de la saison de chasse 2023-2024, 233 équipes de chasse au grand gibier (+11 par rapport à l'année précédente) opérant dans 201 territoires ont signalé, en temps réel, 4 500 battues sur ces deux applications, ainsi que sur Isère Outdoor, l'application du Conseil départemental de l'Isère. Pour faciliter l'accès à Land Share, des QR codes ont été également apposés sur les panneaux signalant les battues.

Pour télécharger Protect hunt



Apple



Android

Pour télécharger Land Share



Apple



Android

SALON DIMANCHE EN NATURE



2 441 visiteurs

54 exposants

10 activités nature

Créé par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère avec le soutien du Département, Dimanche en nature est le seul salon des usagers de la nature en Isère. Organisé au Parc naturel de Chambaran, il célèbre le vivre ensemble en proposant des activités nature, familiales et gratuites.

Chaque premier dimanche de septembre, il réunit de fidèles partenaires (FFRandonnée Isère, Mountain Bikers Foundation, Fédération de Pêche, ONF, Chambre d'agriculture...), ainsi que de nouveaux exposants comme Lo Parvi, l'ESAM et deux fauconniers.

10 activités de pleine nature étaient représentées : chasse, pêche, agriculture, randonnée, vélo, équitation, mycologie, apiculture, lombricompost, etc. Une belle vitrine de la diversité des acteurs du monde rural.

Autre moment fort de cette édition : l'affichage de la Charte de la ruralité du Département, rassemblant l'ensemble des parties prenantes après sa signature officielle quelques mois plus tôt.



« C'est important de faire de la pédagogie, de l'éducation et c'est en étant présent sur des lieux comme celui-ci que l'on peut toucher des publics différents [...] Notre façon de travailler, ce n'est pas dans notre coin, c'est ensemble. On a un patrimoine commun à préserver. »

Murielle GENTZA, présidente de Lo Parvi

UN DIMANCHE À LA CHASSE

Un Dimanche à la chasse est une opération nationale visant à faire la chasse aux idées reçues, en offrant aux non-chasseurs, l'opportunité de participer à une véritable partie de chasse, gratuitement et à proximité de chez eux. Depuis 2014, cet événement rencontre toujours le même engouement.

Le bouche-à-oreille reste le principal vecteur de succès de cet événement (86 %). Le mode de chasse le plus observé est, sans surprise, la chasse collective au grand gibier, ou battue (98 %), car c'est celui qui suscite le plus de questions, tout en permettant d'accueillir un plus grand nombre de participants.

Les motivations des non-chasseurs sont variées : 44 % viennent par curiosité, 41 % par passion pour la nature et les animaux, 18 % pour accompagner un proche, 13 % avec l'envie de s'initier à la chasse, et 7 % souhaitent être rassurés sur cette activité.

39 ACCA
participantes

(+5 par rapport à 2022-2023)

397 invités
non-chasseurs

(+21 par rapport à 2022-2023)

« Très belle matinée découverte de la chasse. Une super initiative pour chasser les idées reçues, découvrir un loisir, une passion et échanger avec ses pratiquants. A refaire et à promouvoir pour que tout un chacun ait l'opportunité de comprendre l'autre. »

« C'était incroyable ! J'accompagne les chasseurs chaque fois qu'ils me proposent. J'adore cet univers. Je continuerai à les suivre jusqu'à l'obtention de mon permis. »



INCIVILITÉS ENVERS LES CHASSEURS

Initialement conçue pour la saisie des prélèvements de grand gibier, l'application Géo chasse a intégré en 2022 un module dédié au signalement des actes d'incivilité dont sont victimes les chasseurs, un phénomène connu sous le nom de « chasse bashing ». Face à la hausse préoccupante de ces comportements, il est essentiel de les documenter.

Au cours de la saison 2023-2024, 19 actes d'incivilité ont été recensés, majoritairement des violences verbales et des dégradations de matériel. Selon les circonstances, la Fédération, les sociétés de chasse ou les chasseurs concernés peuvent engager des actions en justice.

Ce chiffre reste cependant en deçà de la réalité : la Fédération Nationale des Chasseurs a enregistré plus de 150 signalements d'actes de malveillance en Auvergne-Rhône-Alpes, la région la plus touchée, via son observatoire en ligne. Ces incidents sont principalement concentrés sur la période de chasse, de septembre à décembre, avec un pic en octobre.

19

incivilités recensées



RÉUNIONS DE COHABITATION DES USAGES

La Fédération investit une part significative de son activité dans la cohabitation avec les autres usagers de la nature et les collectivités. Au cours de la saison de chasse 2023-2024, cet engagement a représenté 167 heures de travail. Deux tiers de ce temps ont été consacrés à l'élaboration de conventions permettant aux chasseurs d'exercer leur activité dans des espaces réglementés tels que les Réserves Naturelles ou dans des zones périurbaines ou industrielles.



12 réunions

167 heures

6 communes

ESPACE ADHÉRENTS MAIRES

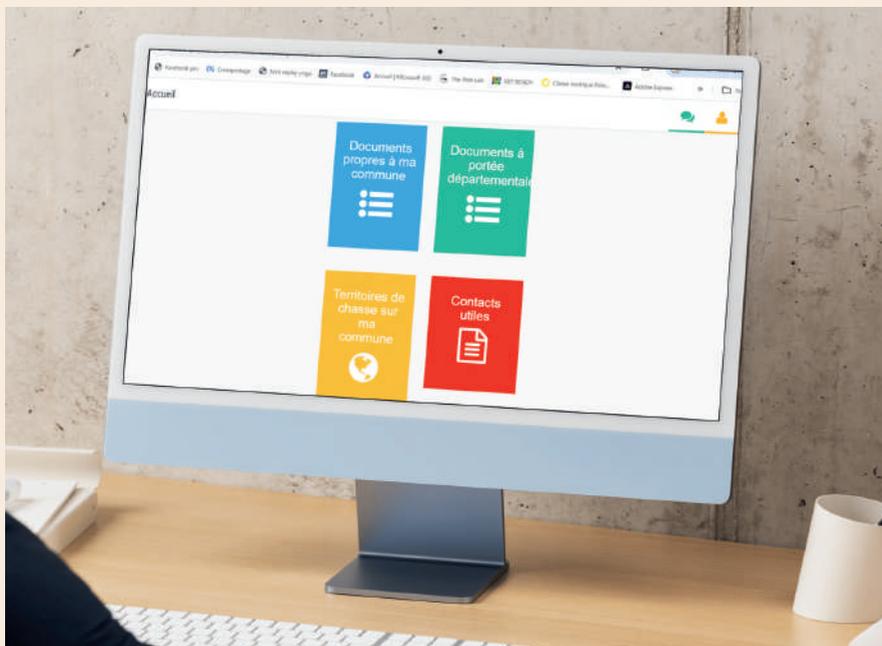


522 mairies bénéficiaires

4 fonctionnalités

Depuis le 15 octobre 2023, la Fédération des Chasseurs de l'Isère a lancé un « espace adhérent » pour les maires d'ACCA et d'AICA. Cet outil numérique offre aux élus des informations pratiques et des ressources administratives pour la gestion de la chasse. Il permet d'accéder à des cartes des zones chassables (ACCA, AICA, ONF, chasse privée) et, pour les ACCA et AICA utilisant « Doc'Isère », aux règlements et statuts de leur association.

L'espace facilite aussi la communication des élus avec les habitants, leur permettant de répondre aux questions locales sur la chasse et de se référer aux institutions compétentes en cas de besoin. Ce dispositif renforce la proximité et l'efficacité des échanges entre la Fédération et les maires.



DYNAMISER ET ACCOMPAGNER

LE RÉSEAU ASSOCIATIF ET SES PARTENAIRES

Le 8ème axe du projet associatif de la Fédération vise à dynamiser son organisation et à accompagner ses chasseurs individuels ainsi que ses associations affiliées, en garantissant une équité entre les associations de plaine, de montagne et les zones péri-urbaines.

Il repose sur une circulation fluide des informations, tant ascendantes que descendantes, et sur la simplification des tâches administratives pour les ACCA et les AICA. Un aspect clé de cette démarche consiste également à entretenir des relations consensuelles avec la Préfecture, les collectivités territoriales et les gestionnaires d'espaces ruraux.

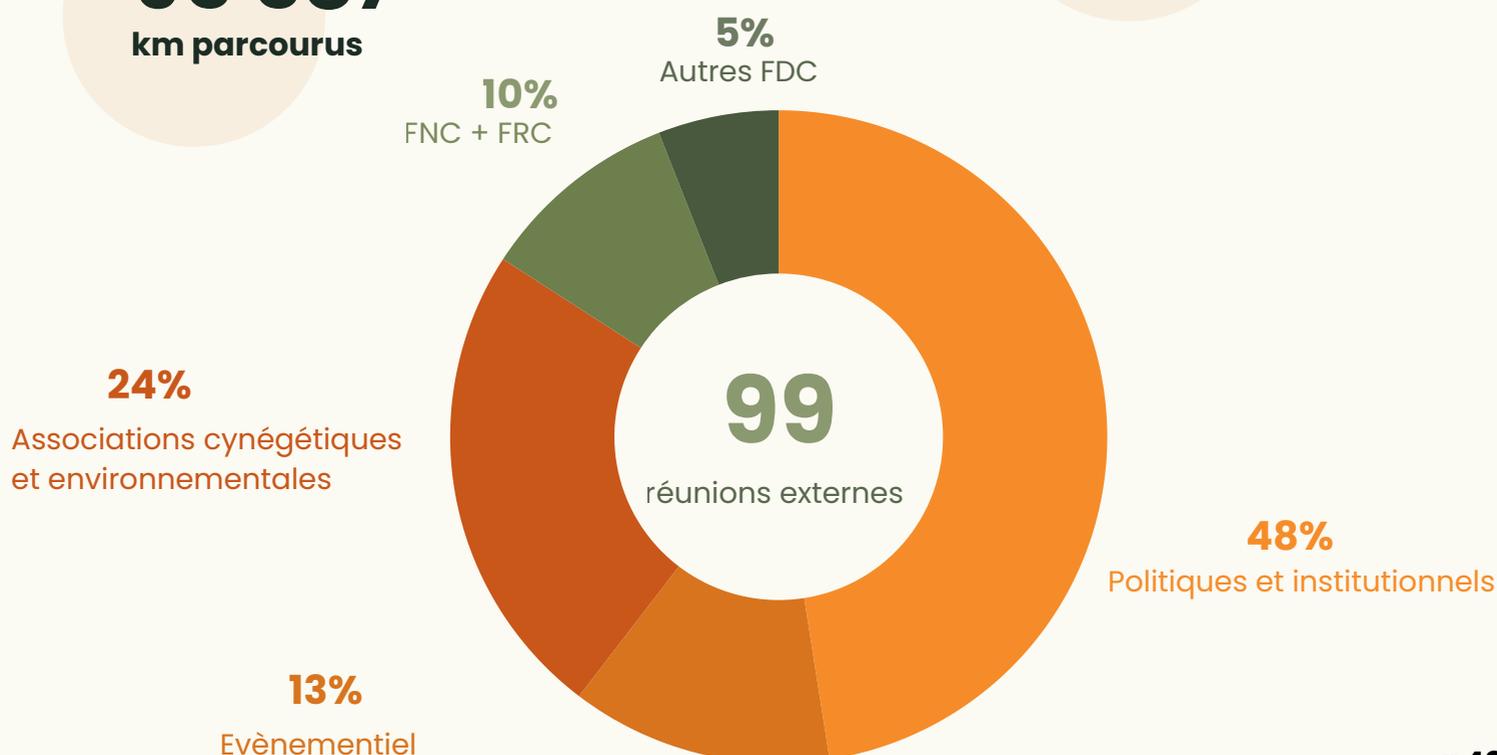
IMPLICATION DES ADMINISTRATEURS DE LA FDCI

En 2023-2024, les 12 administrateurs FDCI se sont mobilisés pour représenter et défendre le monde de la chasse. Ce volume horaire comprend :

- 11 Conseils d'administration,
- 10 Bureaux,
- 26 Réunions de groupe de travail
- 67 Réunions d'Unités de Gestion (UG)

95 587
km parcourus

6 348
heures de bénévolat



FORMATIONS DES CHASSEURS

12 formations proposées & **2 236** chasseurs formés dont 86% à la sécurité

	NOMBRE DE FORMATIONS	NOMBRE DE PERSONNES FORMEES
 Permis de chasser	7 séances théoriques 80 séances pratiques	420
 Chasse accompagnée	6	167
 Chasse à l'arc (formation déléguée à l'AICA : Association Iséroise de Chasse à l'Arc)	1	50
 Nouveaux chasseurs (formation déléguée à l'ACGGD : Association des Chasseurs de Grand Gibier du Dauphiné)	1	6
 Gardes-chasse particuliers (formation déléguée à l'AGCPI : Association des Gardes-Chasse Particuliers de l'Isère)	1	35
 Piégeurs (formation déléguée à l'APA38 : Association des Piégeurs Agréées de l'Isère)	1	31
 Régulation à tir des Corvidés	1	18
 Conducteur de chiens d'arrêt	1	16
 Responsable de battue (théorie)	2	72
 Responsable de battue (théorie + pratique)	5	100
 Sanitaire / Examen initial du gibier	1	22
 Sécurité Décennale Obligatoire	51	1 299

INFORMATION DES TERRITOIRES DE CHASSE

Chaque mois, la Fédération envoie par email un bulletin d'information aux présidents d'ACCA et d'AICA ainsi qu'à leurs membres de Bureau.

Ce mémo constitue une ressource essentielle pour suivre les obligations réglementaires et les informations statutaires et administratives. Il rappelle également les échéances clés et met en avant les actions de la Fédération, notamment son offre de services incluant les formations et la vente de matériels subventionnés.

Ce dispositif est renforcé par des e-mailings réguliers tout au long de l'année.

11 ●
bulletins d'info / an

58 ●
emailings



ACCOMPAGNEMENT DES ACCA ET AICA

20 réunions **283** participants **280** heures travaillées

TYPES DE FORMATION	NBRE DE SESSIONS	NBRE DE PARTICIPANTS
Organiser son AG	8	120
Rédiger son RIC dans DOC'ISERE	6	33
Soirée juridique	6	130



DOC'ISERE

Développé en 2021 par la FDCI, Doc'Isère est un outil informatique conçu pour accompagner efficacement les dirigeants d'ACCA et d'AICA dans la gestion administrative de leur association. Il permet de saisir directement les documents officiels dans un cadre réglementaire, de les soumettre à l'approbation de l'administration et de les mettre à disposition des membres en quelques clics.

FONCTIONNALITES	NBRE DE SAISIES	% D'ACCA UTILISATRICES
Règlement Intérieur et de Chasse (RIC)	364	70%
Convocation d'assemblée générale	353	68%
Procès Verbal d'assemblée générale	268	52%

Des retours positifs de la part des présidents d'ACCA et d'AICA ayant adopté cet outil pour simplifier leurs démarches administratives.

ACCOMPAGNEMENT DES UNITÉS DE GESTION

Les Unités de Gestion (UG) sont des zones géographiques définies où la gestion est adaptée, en concertation avec les sociétés de chasse, pour concilier conservation et chasse durable d'une espèce. En Isère, on dénombre 26 UG Sanglier-Chevreuril, 30 UG Chamois-Mouflon, 12 UG Cerf et 35 UG Lièvre.

67

**réunions avec
les sociétés de
chasse**



SERVICE CARTOGRAPHIE

Créé en 1994, le service cartographie de la FDCI couvre un large champ d'applications : délimitation des territoires et réserves de chasse, évaluation des surfaces forestières communales, et bien plus encore.

Il met à disposition des adhérents un service d'impression de cartes grand format, facilitant ainsi l'organisation des chasses collectives.

En interne, il joue un rôle clé dans la gestion et la protection de la faune et de ses habitats, tout en apportant une aide précieuse à la prise de décision.

SERVICE JURIDIQUE

Ce service intervient dans plusieurs domaines, notamment le conseil juridique, l'approbation des documents réglementaires des ACCA et AICA (statuts, règlements, etc.), ainsi que la publication des décisions administratives. Celles-ci concernent notamment l'attribution des plans de chasse, les modifications des territoires de chasse et les sanctions disciplinaires au sein des ACCA et AICA.

SUIVI JURIDIQUE

54 heures consacrées

17 affaires pour lesquelles la FDCI s'est portée partie civile

8 affaires pour lesquelles les ACCA se sont portés parties civiles

7 cartes de territoires
grands formats réalisées

112 heures travaillées



1 401 heures travaillées

871 décisions administratives
(dont 1 contentieux)



ESPACE ADHÉRENTS TERRITOIRES

7 fonctionnalités

99 documents en téléchargement

Cet espace en ligne permet d'accéder à divers services essentiels pour la gestion des Associations Communales ou Intercommunales de Chasse (ACCA ou AICA) :

Demander un plan de chasse, déclarer les prélèvements de grand gibier sous 72 h et saisir les prélèvements petit gibier.

Saisie



DocIsère



Utiliser **Doc'Isère** pour saisir et gérer les documents administratifs des ACCA et AICA (statuts, règlements, etc.).

Télécharger les prélèvements réalisés par saison pour le grand gibier, le petit gibier de montagne, et le sanglier, avec les historiques.

Editions



Territoire



Consulter les **informations propres au territoire** : liste des membres, décisions plan de chasse, tir anticipé, statuts, cartes et limites du territoire, etc.

Télécharger des documents réglementaires, des formulaires, des modèles de courriers et contrats, procédures. Archiver les bulletins d'info, flyers, etc.

13 Nouveaux

Documents utiles



Situation financière



Accéder à la **facturation** FDCI.

Voter à l'assemblée générale FDCI

Scrutin



L'espace adhérent contient des informations sensibles sur l'association et ses membres. L'accès est strictement réservé au président, qui reçoit un identifiant et un mot de passe sur sa messagerie personnelle. Il lui appartient de décider s'il souhaite ou non transmettre ces accès à d'autres membres. En cas de changement de président, un nouveau mot de passe est généré automatiquement.

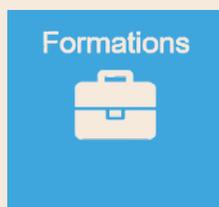
ESPACE ADHÉRENTS CHASSEURS INDIVIDUELS

6 fonctionnalités

39 documents en téléchargement

Le chasseur, en tant que premier adhérent de la FDCI, bénéficie d'un espace en ligne exclusif, renforçant son lien direct avec sa fédération. En se connectant à l'aide de ses identifiants personnels, il peut :

S'inscrire aux formations proposées par la FDCI.



Enregistrer ses prélèvements de Bécasse à la fin de la saison pour respecter la réglementation en vigueur.

Valider son permis de chasser pour la saison en cours.

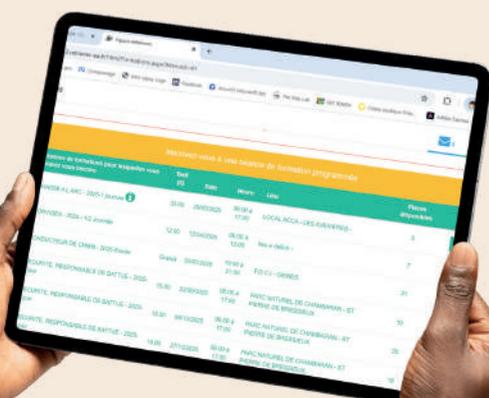


Consulter les documents spécifiques à son ACCA ou AICA (règlement intérieur et de chasse, statuts, assemblée générale et carte).

Consulter des documents essentiels pour le vote lors de l'Assemblée générale de la FDCI, ainsi que divers formulaires et documents opérationnels.



Télécharger des documents réglementaires, des formulaires, des modèles de courriers et contrats, procédures. Archiver les bulletins d'info, flyers, etc.



CONCOURS PHOTOS « UNE SAISON À LA CHASSE »

3 Prix



217 Photos reçues



Depuis 2019, la remise des prix du concours photo Une Saison à la Chasse clôture l'assemblée générale de la FDCI. Réservé aux chasseurs isérois, ce concours met à l'honneur la diversité de la chasse en Isère et renforce les liens au sein de la communauté grâce aux interactions sur les réseaux sociaux. Il offre également un regard authentique sur la chasse, révélant leur passion pour la nature, leurs valeurs et leur attachement au territoire à travers leurs propres images.

Pour l'édition 2023-2024, trois catégories étaient proposées : Oiseaux, Adrénaline et Découverte. Un jury, composé d'élus, de membres de la FDCI et de trois partenaires financiers, a eu la délicate mission de départager les nombreuses photographies reçues.



Découverte



Oiseaux



Transmission



“

La chasse ne consiste pas à tuer
l'animal, mais à saisir l'esprit sauvage
et libre qu'il représente.

JOHN KEATS - POÈTE

”



Suivez-nous sur nos réseaux :



FEDERATION
DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS
DE L'ISERE